

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CHAUFFERIE BIOMASSE DE SAINT MARCELLIN sur la commune principale de l'AIOT AVENUE DE CHATTE 38160 ST MARCELLIN.**

**La référence de votre dossier est A-4-O6G7CEHU2 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 03/04/2024 à 11h54 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr**

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **55204695503443**

Organisme : **ENGIE ENERGIE SERVICES**

Fonction : **CHARGE D'AFFAIRES TRAVAUX**

## Personne morale

N° SIRET **21380416400134**

Raison sociale **SAINT MARCELLIN ENERGIE BOIS**

Forme juridique **Commune et commune nouvelle**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**MAIRIE**

**PLACE D'ARMES**

**38160 ST MARCELLIN**

## Signataire

Qualité : **MAIRE**

## Référent

Fonction : **Directeur des régies de chauffage urbain**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **CHAUFFERIE BIOMASSE DE SAINT MARCELLIN**

Description des activités :

**Afin de répondre à ses besoins énergétiques, la Ville de Saint Marcellin engage la construction d'une chaufferie bois-énergie et d'un réseau de chaleur. Cette chaufferie centrale comportera trois chaudières (puissances thermiques nominales) : - deux chaudières biomasse de 1270 kW chacune; - et une chaudière gaz propane de 4891 kW (à vocation d'appoint et de secours) qui sera alimentée par une citerne propane implantée sur le site. Ces installations prendront place dans un bâtiment à construire comprenant un secteur "chaufferie biomasse", un secteur "chaufferie gaz ", un secteur "stockage biomasse", et un espace de contrôle / commande. Le bâtiment sera surmonté de 3 cheminées (une cheminée par chaudière). Le dépoussiérage des gazs de combustion de la biomasse sera réalisé au moyen d'un multi-cyclone (un par chaudière biomasse) et d'un électrofiltre (un par chaudière biomasse).**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**AVENUE DE CHATTE**

**38160 ST MARCELLIN**

X : 881402

Y : 6452556

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 7.431 MW	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les déchets et résidus de l'exploitation sont de deux natures : - des cendres de combustion des chaudières biomasse et préfiltration par multi-cyclone. Quantité estimée de 35 tonnes / an. Elles seront stockées en benne et destinées à une valorisation matière (collecte et valorisation de type épandage par prestataire). - des cendres fines issue des électrofiltres. Quantité estimée de 8 tonnes / an. Elles seront stockées en bigbag dans la chaufferie et destinés à l'enfouissement technique (collecte par prestataire).**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Un poteau incendie présent sur le domaine public, il est présent a moins de 100 mètres et situé avenue de Chatte Le site sera doté d'un plan d'évacuation et d'un bac a sable et d'au moins 1 extincteur par chaudière.**

### Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **Numéro de dossier : 17134719 Dossier déposé le : 2 avril 2024**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)